



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 11 février 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une superficie de lot de 335,7 mètres carrés, dans le cadre d'une opération cadastrale, plutôt que de 420 mètres carrés, et reconnaître une marge avant du bâtiment existant de 4,39 mètres plutôt que de 6 mètres, tels que requis au règlement numéro 1675 de zonage. (DM 2018-0104R)	105, rue Féré
<ul style="list-style-type: none">Permettre que le garage soit à une distance de 0,09 mètre de la ligne latérale, plutôt que 0,90 mètre, à une distance de 2,17 mètres de la ligne arrière, plutôt que 7,60 mètres, et qu'il ait une superficie de 47 mètres carrés, plutôt que 41,80 mètres carrés, tels que requis au règlement numéro 1675 de zonage. (DM 2018-0138)	238, rue Villeneuve

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour de janvier 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau